



DELIBERATION
N° CM 42/062/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 juin 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Patrick BONNEMY, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique MAFFÉO

• **Éducation sportive – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2025/2026**

Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal, propose à l'assemblée de reconduire les animations sportives, pour l'année 2025/2026, pour les enfants des écoles d'Ollainville.

Un intervenant assure les séances réparties de la manière suivante :

- École élémentaire : 10 heures annuelles par classe
- École maternelle : 11 heures annuelles par classe

Il indique également que :

- L'intervenant sera recruté au grade de conseiller relevant de la catégorie hiérarchique A, appartenant au cadre d'emplois des conseillers territoriaux des APS.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 17 juin 2025,

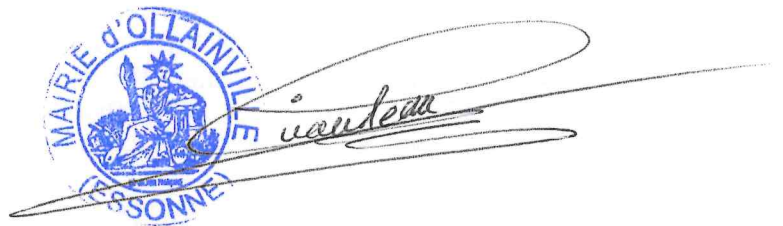
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** les propositions décrites ci-dessus.
- **Dit** que la répartition des heures allouées se déroule de la manière suivante pour l'année 2025/2026 :
 - École élémentaire : 10 heures annuelles par classe
 - École maternelle : 11 heures annuelles par classe
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

Le 27 juin 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' in 'CALVADOS'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a sun. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel Giraudau'.